

2021-1706
2021-05-20

BAG

FONGICIDE CUIVRE EN VAPORISATEUR

GRUPE	M	FONGICIDE
-------	----------	-----------

Fongicide au Cuivre fixe

Poudre mouillable

COMMERCIAL



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 19146
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIP ACTIF:

Cuivre élémentaire, présent sous forme de l'oxychlorure de cuivre 50%

EN CAS D'URGENCE DÛ À UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT CONCERNANT CE PRODUIT
APPELER LE JOUR OU LA NUIT au 1-800-561-8273

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

PO Box 5234 | 64137 Hwy 543 E
789 DONNYBROOK DRIVE
DORCHESTER, ON
N0L 1G5 CANADA
1-800-328-4678

CONTENU NET: 2 - 25 kg

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Après la manipulation, bien se laver à l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer, et changer de vêtements.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Pour utilisation dans les serres:

NE PAS entrer ou ni permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 24 heures.

Au moins un récipient ou un poste pour le rinçage des yeux (prêt à l'emploi, y compris les produits de décontamination) doit être mis à la disposition des travailleurs lorsqu'ils entrent dans une zone traitée. Le contenant ou le poste doit demeurer disponible pendant au moins sept jours suivant l'application.

À chacune des entrées de la serre, le responsable de l'application doit afficher des mises en garde comprenant les renseignements suivants :

- Le nom du produit appliqué;
- La date et l'heure de l'application;

- L'énoncé « Les résidus de pesticide dans la zone traitée peuvent être fortement irritants pour les yeux. »;
- L'énoncé « Éviter tout contact avec les yeux. »;
- Les énoncés « En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes à l'aide du contenant ou du poste destiné au rinçage des yeux. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. »;
- L'endroit où se trouve le contenant ou le poste de rinçage des yeux;
- Le mode d'emploi du contenant ou du poste de rinçage des yeux.

Les mises en garde doivent demeurer affichées pendant au moins sept jours suivant le traitement. Seul le responsable de l'application (ou une personne sous sa supervision) peut retirer les mises en garde.

Éviter que le produit ou sa dérive ne contamine les zones où se trouvent des personnes non protégées ou des animaux, ainsi que les rivières, les lacs ou les ruisseaux, et ce, afin de protéger la faune sauvage.

Ne pas contaminer les aliments ou la nourriture pour animaux ni permettre le dépôt de résidus sur les cultures non ciblées.

Ajouter de la chaux hydratée lors du traitement des cultures sensibles au cuivre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

FONGICIDE CUIVRE en vaporisateur, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE CUIVRE en vaporisateur et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Cuivre en Vaporisateur ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les champs pour déceler tout signe d'acquisition de résistance par les populations fongiques traitées.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique, Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 ou visiter www.uap.ca.

MODE D'EMPLOI

Utiliser suffisamment d'eau pour bien recouvrir toutes les parties des plantes; ce volume est fonction du pulvérisateur et de la taille des plantes. Remplir partiellement le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau et ajouter la quantité voulue de FONGICIDE CUIVRE en vaporisateur. Agiter le mélange durant le remplissage et la pulvérisation. Peut être utilisé jusqu'à 2 jours avant la récolte, à moins d'indications contraires.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone de traitement, directement ou par dérive. Seuls

les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application

NE PAS contaminer les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et les habitats estuariens ou marins sensibles avec ce produit.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des résidus.

Zones tampons

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique (à jet porté) : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rang et le long des rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Site d'utilisation		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Prunus spp. à fleurs, Forsythie, Lilas, Rosiers		15	5	10	4	0
	Canneberges		15	5	10	4	0
	Pommes de terre		40	20	20	10	1
	Concombres, melons, citrouilles, courges, céleris, oignons		20	10	10	5	1
	Tomates		45	20	25	10	1
Pulvérisateur pneumatique (à jet porté)	Abricotiers, pêcheurs (sauf pour la cloque),	Début de croissance	45	35	40	30	0
		Fin de croissance	35	30	30	20	0

	nectarines						
	Pêchers, nectarines (cloque),	Début de croissance	40	30	30	20	0
	Cotonéasters, pommiers sauvages, aubépines, sorbiers, cognassiers	Fin de croissance	40	30	35	25	0
	Thujas, cèdres, sapins, genévriers, pins, épinettes	Début de croissance	55	45	45	40	1
		Fin de croissance	45	35	35	30	1
	Framboisiers	Début de croissance	55	45	50	40	1
		Fin de croissance	45	35	40	30	1
	Vignes à raisin	Début de croissance	60	55	55	45	2
		Fin de croissance	50	45	45	35	2
	Pommiers, poiriers	Début de croissance	60	50	50	40	1
		Fin de croissance	50	40	40	35	1
	Noyers	Début de croissance	50	45	45	35	1
		Fin de croissance	40	35	35	25	1
	Cerisiers (pourriture brune, pourriture des feuilles)	Début de croissance	55	45	45	40	1
	Bleuetiers (en corymbe)	Début de croissance	55	45	50	40	1
		Fin de croissance	45	35	40	30	1
	Aveliniers, noisetiers	Début de croissance	55	50	50	40	1
		Fin de croissance	45	40	40	30	1

* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Culture ou plante	Maladie	Dose d'emploi et directives d'application
Pommiers	Feu bactérien	Utiliser 3,2 kg/ha dans suffisamment d'eau pour couvrir les arbres en entier. Faire deux traitements par année : au stade du débourrement et après la récolte, à la chute de 50 % des feuilles. Interval d'application minimum de 7 jours. Utiliser un pulvérisateur terrestre. Pour une efficacité maximale, couvrir complètement les arbres. Ce traitement n'élimine pas le besoin d'un

		traitement à la streptomycine. Il réduit efficacement les populations bactériennes causant la maladie et est utile dans le cadre d'une stratégie globale de lutte au feu bactérien.
Concombres	Taches anguleuses Anthracnose Flétrissement bactérien Taches alternariennes Taches septoriennes Mildiou	Utiliser 4 kg dans 1000 L d'eau/ha. Pulvériser à intervalles de 7 jours, sans dépasser un maximum de 5 applications par année. Pour combattre le flétrissement bactérien, il est essentiel de supprimer la chrysomèle du concombre.
Melons Citrouilles Courges	Taches anguleuses Anthracnose Flétrissement bactérien Taches alternariennes Taches septoriennes Mildiou	Utiliser 3,2 kg dans 1000 L d'eau/ha. Pulvériser à intervalles de 5 jours, sans dépasser un maximum de 5 applications par année. Pour combattre le flétrissement bactérien, il est essentiel de supprimer la chrysomèle du concombre.
Céleris	Cercosporose Septoriose	Utiliser 4 kg dans 1000 L d'eau/ha. Bien recouvrir les plantes. Commencer les pulvérisations lorsque les plantes ont 5 cm de hauteur, puis répéter à intervalles de 5 à 10 jours, sans dépasser un maximum de 5 applications par année.
Oignons	Mildiou	Utiliser 3 kg dans 500 L d'eau/ha. Appliquer à intervalles de 10 à 14 jours pendant la saison de croissance, en commençant à la mi-mai pour les cultures qui ont hivernées et à la mi-juin pour les cultures qui ont été semées au printemps. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas faire plus de 6 applications par année.
Pommes de terre	Alternariose (brûlure hâtive) Mildiou	Utiliser 4 kg dans 1000 L d'eau/ha. Bien recouvrir les plantes. Commencer les pulvérisations lorsque les plantes ont de 10 à 20 cm de hauteur, puis répéter à intervalles de 5 à 10 jours. Ne pas faire plus de 10 applications par année.
Tomates	Mildiou Alternariose (tomates de champ)	Utiliser 4 kg dans 1000 L d'eau/ha. Bien recouvrir les plantes. Commencer les pulvérisations lorsque les plantes ont de 10 à 13 cm de hauteur, puis répéter à intervalles de 3 à 10 jours. Ne pas faire plus de 10 applications par année.

	Chancre bactérien (tomates de serre)	Utiliser 3 kg dans 1000 L d'eau/ha. Appliquer tôt en saison, puis réappliquer à intervalles de 3 à 10 jours. Ne pas faire plus de 10 applications par année.
Canneberges	Brûlure des feuilles Brûlure phomopsienne, (<i>Phomopsis/ Diaporthe vaccinii</i>) Complexe de la pourriture fongique des fruits	Utiliser 4 kg dans 500 à 1000 L d'eau/ha. Ne pas faire plus de 3 applications par année, et respecter un intervalle minimal de 10 jours entre les applications. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Application terrestre : contre la brûlure phomopsienne, appliquer au débourrement, puis tous les 10 à 14 jours; contre le complexe de la pourriture fongique des fruits, appliquer au début de la floraison, puis tous les 10 à 14 jours.
Vignes à raisin	Mildiou Oïdium (blanc)	Mélanger 3 kg de produit et 6 kg de chaux hydratée dans 1000 L d'eau. Appliquer avant la floraison à la dose de 1500 L/ha, et après la floraison et aux pulvérisations de couverture à la dose de 2000 L/ha jusqu'à la mi-août. Ne pas appliquer sur les variétés Seibel. Ne pas faire plus de 7 applications par année et respecter un intervalle minimal de 3 jours entre les applications.
Bleuetiers en Corymbe	Brûlure bactérienne	Utiliser de 2 à 4 kg dans 500 à 1000 L d'eau/ha. Appliquer une fois avant les pluies d'automne, une fois à la chute de 50% des feuilles, une fois au débourrement et tous les 14 jours par temps humide. Ne pas faire plus de 6 applications par année. Le traitement peut se faire par voie terrestre (pulvérisateur à main et à traction mécanique). Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte.
Pêchers, nectarines, Abricotiers (Colombie-Britannique seulement)	Criblure	Appliquer 9 kg dans 1000 L d'eau/ha une fois en septembre lorsque la récolte est terminée.
Pêchers, nectarines	Cloque	Appliquer 2 kg dans 1000 L d'eau/ha en automne après la chute des feuilles ou au printemps avant l'éclosion des bourgeons. Ne pas faire plus de 2 applications par année et respecter un intervalle minimal de 7 jours entre les applications.
Poiriers	Feu bactérien (voir ci-dessous)	Pour atténuer l'infection des fleurs, appliquer 2,2 kg dans 1000 L d'eau/ha à l'éclosion des fleurs. En cas de dommages causés par la grêle, répéter aussitôt ce traitement. Ne pas appliquer sur les poires d'Anjou. Ne pas faire plus de 10 applications par année et respecter un

		intervalle minimal de 5 jours entre les applications.
Framboisiers	Feu bactérien	Appliquer 2,5 kg dans 1000 L d'eau/ha. Appliquer 1 fois avant les pluies d'automne et 3 fois (pour un maximum de 4 applications par année) en utilisant 3 kg dans 1000 L d'eau/ha dès l'éclosion des bourgeons et à intervalles de 14 à 28 jours par la suite. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la cueillette.
Cerisiers (Cerise sure)	Pourriture brune Pourriture des feuilles	Mélanger 2 kg et 4 kg de chaux hydratée dans 1000 L de bouillie par ha. Consulter le calendrier local des pulvérisations pour planifier les applications. Ne pas faire plus de 10 applications par année et respecter un intervalle minimal de 7 jours entre les applications.
Thujas Cèdres Sapins Genévriers Pins Épinettes	Brûlure des Feuilles Rouge Brûlure des pousses Brûlure des rameaux	Appliquer 4 kg dans 1000 L d'eau par ha dès l'apparition des nouvelles pousses à intervalles de 10 jours. Il est conseillé de faire d'autres applications durant les longues périodes pluvieuses. Ne pas faire plus de 5 applications par année.
Cotonéasters Pommiers sauvages Aubépines Sorbiers Cognassiers	Feu bactérien (voir ci-dessous)	Utiliser 1,25 kg dans 1000 L d'eau/ha. Faire plusieurs applications pendant la floraison, et réappliquer en été (les bactéries se répandent rapidement quand le temps est chaud et pluvieux). Ne pas faire plus de 10 applications par année et respecter un intervalle minimal de 7 jours entre les applications.
Prunus spp. à fleurs	Criblure Chancre bactérien (<i>Pseudomonas de syringae</i>)	Utiliser 6 kg dans 1000 L/ha. Traiter avant les pluies d'automne et de nouveau après la chute de la majorité des feuilles. Respecter un intervalle minimal de 7 jours entre les applications. Ne pas faire plus de 2 applications par année.
Forsythies Lilas Rosiers	Balai de sorcière (<i>Pseudomonas syringae</i>)	Utiliser 6 kg dans 1000 L/ha. Traiter une fois en octobre et de nouveau en janvier. En avril et mai, quand les conditions sont propices à la maladie, appliquer 1 g/L de matière active (2 g de poudre mouillable à 50 %). Ne pas faire plus de 2 applications par année. Répéter tous les 7 à 10 jours.
Noyers	Bactériose du noyer	Utiliser 4 kg dans 1000 L d'eau/ha. Faire jusqu'à 4 traitements par année, en respectant un intervalle minimal de 7 jours entre les applications. Utiliser un pulvérisateur terrestre (à jet porté). Pour une efficacité maximale, bien couvrir l'arbre en entier. Traiter d'abord à la fin de mai, dès l'apparition de la première fleur pistillée, ensuite au début de juin, en juillet et en

		août; le dernier traitement ne devrait pas se faire plus tard qu'à la chute de la collerette. Ne pas traiter moins de 40 jours avant la récolte.
Aveliniers Noisetiers (cultivés pour les noix ou comme arbres d'ornement)	Brûlure bactérienne	Utiliser de 3 à 9 kg dans 1000 L d'eau/ha. Ne pas faire plus de 3 applications par année. Faire la première en août ou en septembre, avant les pluies d'automne; la deuxième, après la chute de 75 % des feuilles si les pluies d'automne sont abondantes; et la troisième au début du printemps, avant le bourgeonnement. Utiliser la dose minimale sur les petits arbres et la dose maximale sur les gros arbres. Ne traiter que par voie terrestre. Respecter un intervalle minimal de 10 jours entre les applications.
	Brûlure orientale du noisetier (<i>Anisogramma anomala</i>)	Utiliser de 3 à 9 kg dans 1000 L d'eau/ha. Ne pas faire plus de 3 traitements par année et répéter à des intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser la dose minimale sur les petits arbres et la dose maximale sur les gros arbres. Appliquer le produit au printemps, alors que les tissus des arbres sont vulnérables à la maladie. Ces traitements ne sont requis qu'à partir du gonflement des bourgeons jusqu'à leur débourrement (c'est-à-dire approximativement de la fin de mars jusqu'à la mi-mai), car c'est durant cette période que les tissus sont vulnérables à l'infection. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la cueillette. Respecter un intervalle minimal de 10 jours entre les applications.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

Cerisiers à fruits doux et surs

Culture	Maladie	Dose	Nombre maximal d'applications
---------	---------	------	-------------------------------

Cerisiers à fruits doux et surs	Chancre bactérien (<i>Pseudomonas syringae</i> pv <i>syringae</i> et pv <i>morsprunum</i>)	Pulvériser 6 à 9 kg de produit dans 1000 litres d'eau/ha. Interval d'application minimum de 7 jours. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique lorsque 75 % des feuilles sont tombées. Effectuer un deuxième traitement au début du printemps avant le débourrement des bourgeons. Des applications plus tardives au printemps pourraient causer des dommages. Utiliser la dose minimale sur des petits cerisiers et la dose maximale sur des gros cerisiers. Appliquer uniquement par voie terrestre.	2
---------------------------------	--	--	---

LA BRÛLURE BACTÉRIENNE peut se propager aux plantes saines par l'entremise d'insectes comme les pucerons et les cicadelles. Les brindilles atteintes qui semblent "grillées" doivent être coupées 15 cm au-dessous de la partie infectée et doivent être brûlées; désinfecter la cisaille après chaque coupe dans une solution composée de 1 partie de "Javex" (chlorure décolorant) pour 4 parties d'eau.

COMPATIBILITÉ : Le FONGICIDE CUIVRE en vaporisateur peut être mélangé avec la plupart des insecticides. On ne peut pas mélanger la bouillie cuprique additionnée de chaux avec des insecticides en poudre mouillable. Si l'on ajoute de l'huile ou un insecticide, observer les précautions et les intervalles avant la récolte des cultures comestibles qui figurent sur l'étiquette de l'insecticide.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les cultures terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans les présentes directives d'utilisation.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques avoisinants, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente modérée à abrupte ainsi que sur les sols compactés ou les argiles.

Éviter d'appliquer lorsque des précipitations abondantes sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'implantation d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2021-1706
2021-05-20

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.